

informer

C'EST DANS NOTRE NATURE



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Représenter | Éduquer | Promouvoir

UNE NOUVELLE ÈRE : DES COURS EN LIGNE D'INITIATION À LA CHASSE

Les cours d'initiation à la chasse avec arme à feu, ainsi qu'avec arc et arbalète sont offerts en ligne depuis juillet et août respectivement.

Cette nouvelle façon de faire répond à un besoin très actuel, bien qu'elle ait été planifiée longtemps avant l'arrivée de la pandémie. L'enseignement en ligne par vidéo facilite l'uniformisation du cours à la grandeur du Québec et offre la possibilité au public de suivre le cours sans avoir à se déplacer pendant une journée entière. La formation, découpée en 12 leçons pour un total d'environ 6 heures de cours, peut être étalée sur plusieurs jours.

Fort achalandage

Mis en ligne à quelques semaines du début de la chasse, les cours en ligne ont attiré de nombreux adeptes : plus de 13 000 personnes ont complété l'un ou l'autre des cours pendant le premier mois. Considérant la baisse du nombre de participants aux formations qui venait de s'amorcer, il est rassurant de voir l'engouement suscité par les cours.

Rappel du processus

Quand votre petite nièce ou votre partenaire de pêche vous demanderont comment on fait pour devenir chasseur, voici ce que vous devrez leur répondre :

- Pour chasser à l'arme à feu, il faut réussir deux cours : Initiation à la chasse avec arme à feu en ligne ET Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu en classe.
- Pour chasser à l'arc ou à l'arbalète, il faut réussir un cours : Initiation à la chasse avec arc ou arbalète en ligne.

Pour connaître tous les détails et s'inscrire, il faut aller au fedecp.com/formation.

Questions fréquentes

Est-ce que j'aurai un certificat du chasseur en faisant le cours Initiation à la chasse avec arme à feu seulement ?

NON. Il faut réussir les deux cours reliés aux armes à feu (ICAF et CCSMAF) pour obtenir son certificat avec le code F.

J'ai fait le cours d'initiation à la chasse avec arc et arbalète il y a quelques années et j'ai obtenu un code B sur mon certificat du chasseur. Est-ce que je peux chasser à l'arc ?

OUI. Depuis juillet 2020, soit depuis l'abolition du test pratique à l'arc par le ministère, tous les chasseurs qui ont un code B peuvent chasser à l'arc.



BILAN DES ACTIVITÉS DU 40^E D'HÉRITAGE FAUNE

Au début de l'année, la Fondation Héritage faune a lancé une grande campagne de financement liée au 40^e anniversaire de la fondation. Chaque région a contribué à la campagne d'une façon différente, que ce soit par un événement ou une collecte de dons. Les fonds amassés serviront aux bourses Relève, soit des bourses offertes aux organismes qui tiennent des activités de chasse et pêche destinées à la relève. Malgré le printemps que nous avons connu, le résultat de la campagne est satisfaisant. Quelques activités-bénéfices se sont tenues avant le confinement et ont permis d'amasser un peu plus de 18 000 \$, soit 18 bourses Relève.

Nous remercions tous les bénévoles qui se sont impliqués dans la collecte et dans l'organisation des événements, ainsi que tous les participants à ces activités. Devant la popularité renaissante des activités de plein air, Héritage faune s'attend à soutenir de plus en plus d'activités de chasse et pêche partout au Québec.



La région de Lanaudière avait organisé un banquet auquel a participé Réal Massé, pourvoyeur bien connu de la région. On le voit sur la photo, accompagné de Robert Chartrand, président de la FédécP régionale.



HÉRITAGE FAUNE
La fondation de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Notre premier encan virtuel
DU 2 AU 22 NOVEMBRE: MISEZ EN LIGNE, INTERVENEZ SUR LE TERRAIN

ENCAN EN LIGNE HÉRITAGE FAUNE

L'année du 40^e anniversaire d'Héritage faune se terminera sur une note toute nouvelle : un premier encan virtuel. Le super-bénéfice qui se tient habituellement au mois de novembre sera remplacé par l'encan en ligne du 2 au 22 novembre.

De nombreux lots seront mis à l'encan, toujours dans le but d'amasser des fonds pour soutenir les projets d'initiation à la chasse et à la pêche. Les lots ne sont pas nécessairement liés au domaine du plein air et vous permettront certainement de

trouver des cadeaux de Noël pour plusieurs membres de votre entourage, tout en contribuant à la promotion de la chasse et de la pêche grâce à votre don.

Dès le 2 novembre, allez en ligne au fedecp.com pour parcourir les lots offerts. La plateforme simple d'utilisation vous permettra de surveiller les lots que vous préférez, et même de recevoir des alertes sur votre téléphone cellulaire lorsque votre mise est dépassée. C'est un rendez-vous, en ligne !

CAUDECTOMIE CHEZ LES CHIENS DE CHASSE ; RECU DE L'OMVQ

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) a revu la décision qu'il avait prise en 2016 d'interdire à ses membres de pratiquer la caudectomie chez les chiens. La caudectomie, ou coupe de la queue, qui se pratique chez certaines races de chiens de chasse, est utile pour les chiens risquant de se blesser à la queue lorsqu'ils circulent, en battant de la queue, dans la végétation dense au cours de la chasse.

La FédéCP a fait, au nom de ses membres

qui chassent avec des chiens, plusieurs représentations auprès de l'OMVQ afin d'obtenir le retour de la caudectomie. L'argument principal étant que les chiens souffrent beaucoup plus des blessures qu'ils s'infligent, année après année, que de la coupe de la queue qui se fait sans réelle douleur lorsque les chiots ont à peine quelques jours. Il faut toutefois spécifier que pour la FédéCP, cette pratique doit être pratiquée sur les chiens de chasse susceptibles de se blesser et non à

des fins esthétiques. Certains énoncés de l'OMVQ restent à préciser, mais la FédéCP a déjà requis une rencontre pour éclaircir la situation. Elle devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Le FédéCP remercie l'OMVQ de son écoute et de sa décision de permettre de nouveau la caudectomie sous certaines conditions. Cette décision dégagera certains chasseurs du désagréable sentiment qu'ils avaient à voir leurs chiens se blesser inutilement à la queue.

DURE ANNÉE POUR LES STATISTIQUES DE SUIVI DE LA GRANDE OIE DES NEIGES

La pandémie a obligé les chercheurs à laisser tomber les opérations sur le terrain ce printemps, ce qui crée un vide dans le tableau des statistiques sur la Grande Oie des neiges.

Le 17 septembre dernier, le Service canadien de la faune (SCF) tenait de façon virtuelle sa rencontre annuelle sur la gestion de la population de Grande Oie des neiges. Cette rencontre a comme objectif de fournir les plus récentes informations dont disposent les chercheurs sur cette population d'oiseaux et de discuter des orientations de gestion du gouvernement canadien à son sujet.

Le SCF a signalé que plusieurs activités printanières de recherche sur le terrain ont été annulées à cause des circonstances imposées par la COVID-19, incluant les suivis de la population sur les aires nordiques de nidification ainsi que l'inventaire aérien qui s'effectue le long du fleuve Saint-Laurent. Ceci laisse un trou important dans les statistiques et les analyses utiles à la gestion de cet oiseau.

Heureusement, à partir de l'étude de certaines autres données, les scientifiques peuvent tout de même émettre, sous toutes

réserves, quelques pronostics quant à la croissance de la population. Par exemple, à l'automne 2019, on avait établi que les jeunes oies représentaient 32 % de la population, un sommet depuis plusieurs années. On sait aussi que la pression de chasse a diminué ce printemps, toujours à cause de la pandémie, ce qui a eu pour effet de diminuer le prélèvement et le dérangement des oies qui sont en conséquence parties en meilleure forme pour leur nidification. Pour ajouter au tableau, il semble que les lemmings ont été nombreux ce printemps et cet été dans les lieux de reproduction, ce qui a fait diminuer la prédation sur les nids

par les renards.

Somme toute, l'année 2020 a été bonne pour les oies et on entrevoit déjà la possibilité de constater une augmentation de la population au printemps prochain. Le SCF demeure sur le qui-vive puisque les indicateurs pointent vers une possible surpopulation. Il semble que la récolte de conservation printanière sera là pour encore quelques années. L'avenir s'annonce donc bien pour les chasseurs d'oies des neiges. Il faudra toutefois que les activités de recherches habituelles reprennent si on souhaite être plus précis dans les suivis et la gestion de l'oie des neiges.



RÉCOLTEZ

OURS, CERF DE VIRGINIE OU ORIGNAL



CHOISISSEZ

L'UN DES BOUCHERS CERTIFIÉS
CHASSEURS GÉNÉREUX

CHASSEZ LA FAIM

DANS VOTRE RÉGION



CHASSEURS
GÉNÉREUX

chasseursgenereux.com



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



LES BANQUES
ALIMENTAIRES
DU QUÉBEC

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec 